

NOTRE CODE DE VIE

Notre code de vie est basé sur trois valeurs qui sont le respect, la responsabilité et la fierté. Tout au long de l'année scolaire, les élèves sont appelés à développer des comportements attendus en lien avec ses valeurs, dans chacune des aires de vie commune de l'école. Dans les pages suivantes, nous vous invitons à consulter les comportements attendus et à en faire la promotion auprès de votre enfant. Dans le cas où votre enfant aurait un manquement au code de vie, nous pourrions communiquer avec vous par téléphone, par courriel ou par notre système de communication (Le Baromètre).

Pour soutenir les élèves dans la résolution des conflits qu'ils peuvent vivre à l'école, voici la méthode qui leur est enseignée et utilisée par l'ensemble du personnel.

MÉTHODE DE RÉSOLUTION DE CONFLITS

Lorsque j'ai un problème

-  **1** Je me **calme** en respirant.
-  **2** Je me **place loin** des autres.
-  **3** Je **regarde** l'autre personne.
-  **4** Ensemble, nous cherchons une **solution**.
 -  **a** À mon tour, je parle au **JE**.
 -  **b** À mon tour, j'**écoute** l'autre personne.
-  **5** Au besoin, je demande l'aide d'un **adulte**.

NOTRE SOUTIEN À L'ENVIRONNEMENT

Les élèves et le personnel de l'école ont à cœur l'environnement. C'est pourquoi une "brigade verte" a été formée et plusieurs élèves et enseignants y sont impliqués. Ainsi, nous favorisons l'utilisation de bouteilles d'eau réutilisables et de boîtes à lunch zéro déchets. De plus, des stations de gestion de déchets sont installées dans l'école (compost, recyclage, déchets).

SIGNATURES

J'ai pris connaissance des informations ci-haut et du code de vie

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document complet de notre plan de lutte sur le site internet de l'école.

POURQUOI UN PLAN DE LUTTE ?

L'élaboration du plan de lutte a pour objectif de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence et plus précisément, à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. Ainsi, tout élève qui fréquente notre école peut y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (LIP, 2012)

CONFLIT	INTIMIDATION	VIOLENCE
<p>Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.</p> <p>Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent.</p>	<p>Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.</p>	<p>Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.</p>

ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lettres ou dessins d'excuse; gestes réparateurs
Rencontre avec TES, psychoéducateurs, direction
Suspension à l'interne; suspensions à l'externe
Rencontre avec le policier éducateur

LA TENUE VESTIMENTAIRE ET L'APPARENCE PHYSIQUE

Dans le respect des autres et de moi-même, je m'habille proprement et convenablement selon la température du jour et selon la saison. Mes vêtements n'affichent pas de symboles de violence et de sexualité. J'ai le ventre couvert par mes vêtements. Les camisoles sans aucune bretelle (de type "tube") ne sont pas acceptées.

TENUE VESTIMENTAIRE ET
OBJETS PERSONNELS

ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour une question de confort et d'hygiène, je porte obligatoirement la tenue vestimentaire suivante à tous mes cours : des espadrilles, des culottes courtes ou pantalon sport, un chandail à manches courtes et j'attache mes cheveux longs. L'éducation physique étant une matière scolaire obligatoire, seule une dispense signée par un médecin peut nous permettre d'exempter un élève de ces cours pour une longue période.

Si pour une raison de santé passagère, vous jugez qu'il est préférable que votre enfant ne participe pas à son cours d'éducation physique, un billet de votre part ou d'un médecin est exigé afin que nous puissions lui accorder cette dispense. N'hésitez pas à nous signaler tout problème de santé de votre enfant qui pourrait lui être préjudiciable lors de la pratique d'activités physiques.

INFO-PARENTS

Tous les mois, la direction de l'école vous fait parvenir l'information et les dates importantes de la vie de l'école. Cette communication vous sera envoyée par courriel.

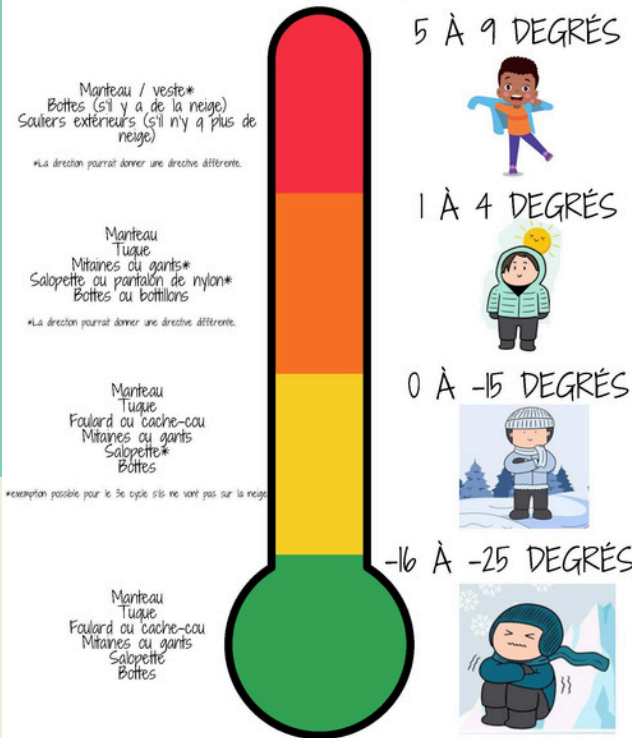


PAGE FACEBOOK FLEUR-DES-NEIGES

Restez à l'affût de l'actualité de l'école en vous abonnant à la page Facebook de notre école. Vous y verrez des photos, des informations importantes et notre vie scolaire des plus stimulantes!



THERMOMÈTRE VESTIMENTAIRE Fleur-des-Neiges



OBJETS PERDUS

Lorsque votre enfant perd un objet lui appartenant, nous faisons les efforts raisonnables pour le retrouver. L'école n'est cependant pas responsable de la perte. Afin d'éviter des désagréments et pour faciliter notre travail de recherche, nous vous demandons de bien identifier tous les articles et vêtements de votre enfant.

OBJETS PERSONNELS APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Pour éviter les pertes, aucun jouet ou objet personnel ne peut être apporté à l'école. De plus, sachez que tout appareil électronique est interdit à l'école.